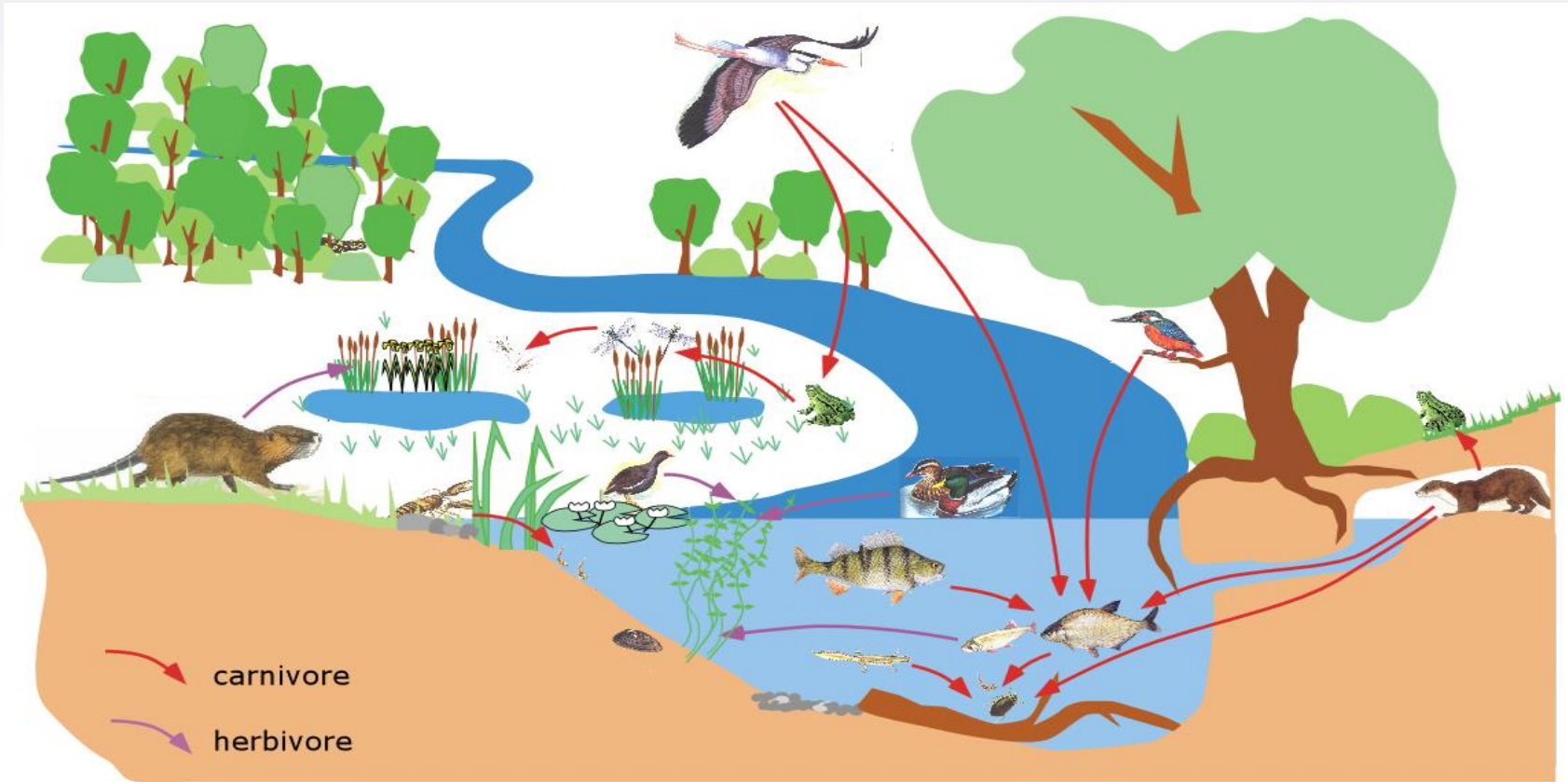


AAPPMA de l'Arre

Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur:
©2021 AAPPMA de l'arre

« Nettoyage Rivières Cévennes »



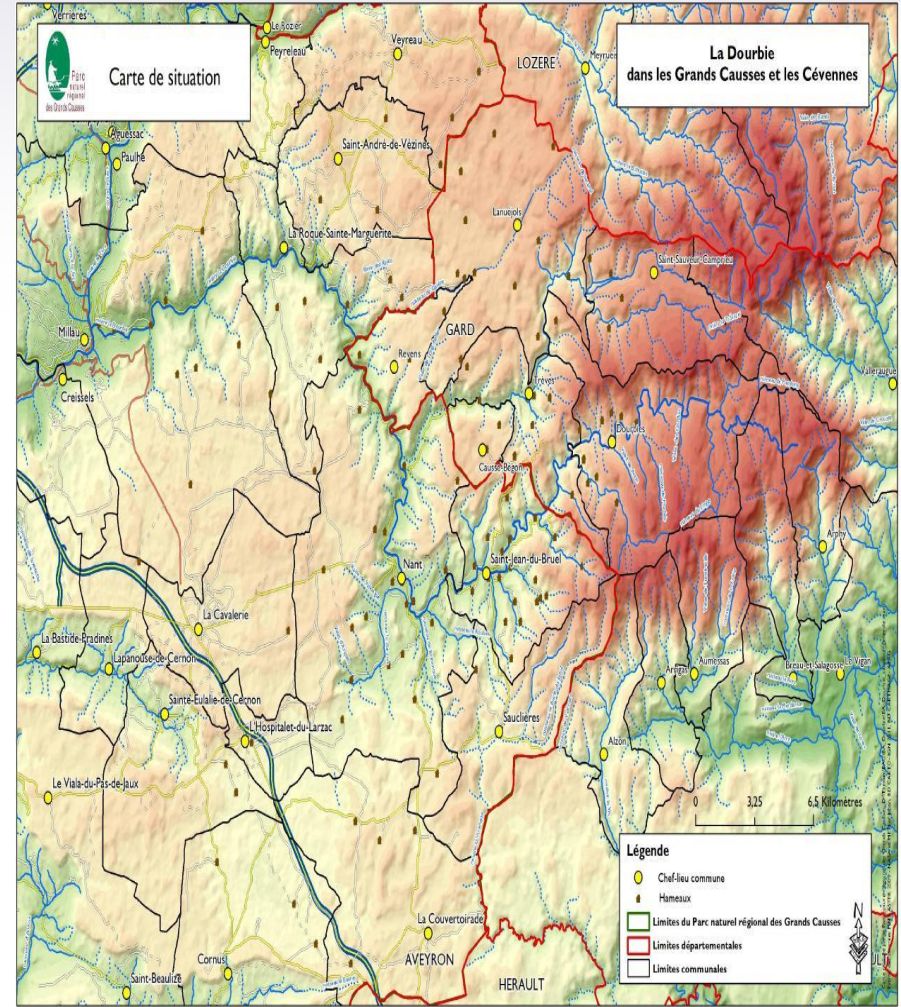
- Lutte contre la pollution (plastique) des cours d'eau

L'environnement

► Socio-économique



Bassin versant de l'Hérault



Bassin versant de la Dourbie

► Touristique



Cirque de Navacelles

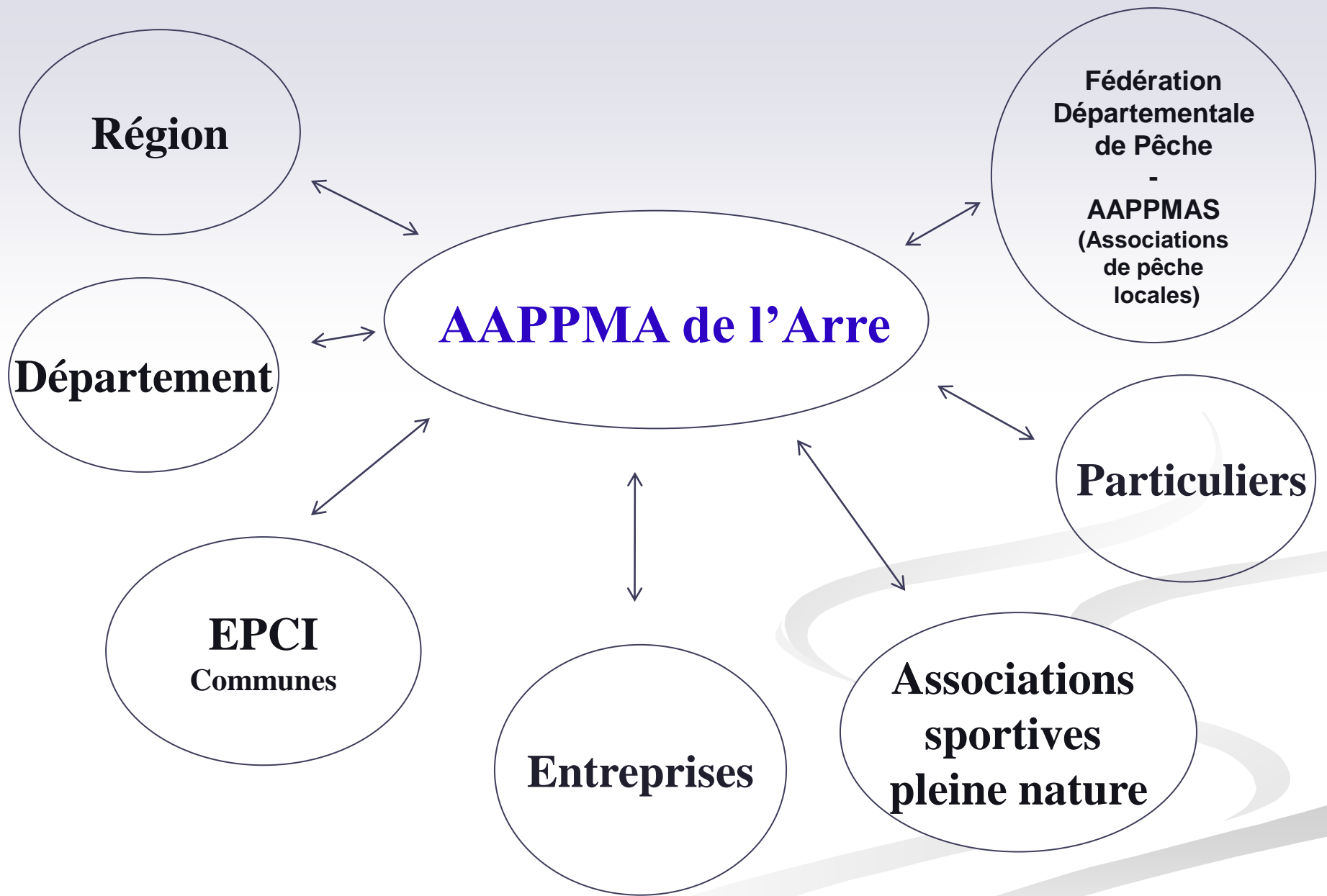
☀ Les chiffres

- 2 millions de nuitées
- 800000 visiteurs/an
- 220 millions d'€ de CA
- 10 % de l'économie
- 1200 emplois

► Patrimonial



Mont Aigoual



Présentation

- AAPPMA de l'Arre
- (Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques)
 - Statut : association loi 1901 reconnue d'utilité publique
 - Missions :
 - Gestion, protection et surveillance des milieux aquatiques
 - Promotion du loisir pêche
 - Lutte contre les pollutions

Projet

- **Ramassage de déchets en bord de cours d'eau**
 - **Tri**
 - **Transport au centre de collecte**
 - **Animations**
 - **Maître d'œuvre : AAPPMA de l'Arre**
 - **44 journées/an pour le ramassage de déchets**
 - **11 journées/an pour le tri et transport au centre de collecte**
- **11 journées/an pour la sensibilisation aux pollutions et animations**
 - **Appel à prestataires**
- **Actions à répliquer aux autres bassins versants du département.**

Lutte contre la pollution (plastique) des cours d'eau

 **Atouts**

-

 **Contraintes**

Atouts

Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur: ©2021 AAPPMA de l'arre

- **Attractivité touristique et sportive**
- **Développement économique local**

- **Image environnementale pour les partenaires**

- **Préservation des écosystèmes et maintien de la biodiversité**
- **Lutte et sensibilisation contre les pollutions / prévention des crues**
 - **Animations environnement**
 - **Surveillance des cours d'eau (Garderie)**
 - **Signature des baux de pêche**

■ **Réseau hydrographique**
Intérêt halieutique

30 kms en 2^{ème} catégorie

150 kms en 1^{ère} catégorie

Contraintes

Accès aux berges



**Domaine
privé**

Financements

Accès aux berges

■ Accès aux berges des propriétés privées autorisées aux :

- Pêcheurs sous réserve que des baux de pêche aient été signés par l'AAPPMA du secteur
 - Gardes-pêche
 - Agents assermentés de l'Etat (OFB, Gendarmerie, Police ...)
- Syndicats de rivière sous réserve de DIG établie par la Préfecture
- Organismes dont les actions sont considérées comme ponctuelles
(ramassage de déchets, activités sportives saisonnières ...)

Présentation du produit

Durée d'action requise indéterminée

Moyens

- 
- ▶ **Matériels**
 - ▶ **Humains**
 - ▶ **Financiers**

Moyens matériels

- Véhicule VL avec remorque grillagée
- Containers, poubelles, seaux, filet de transport
 - Sacs de collecte biodégradables
- Gants, vêtements, chaussures, bottes, waders
 - Echelle, perche, cordes
- Scie, sécateurs, tenaille, pinces à déchets ...

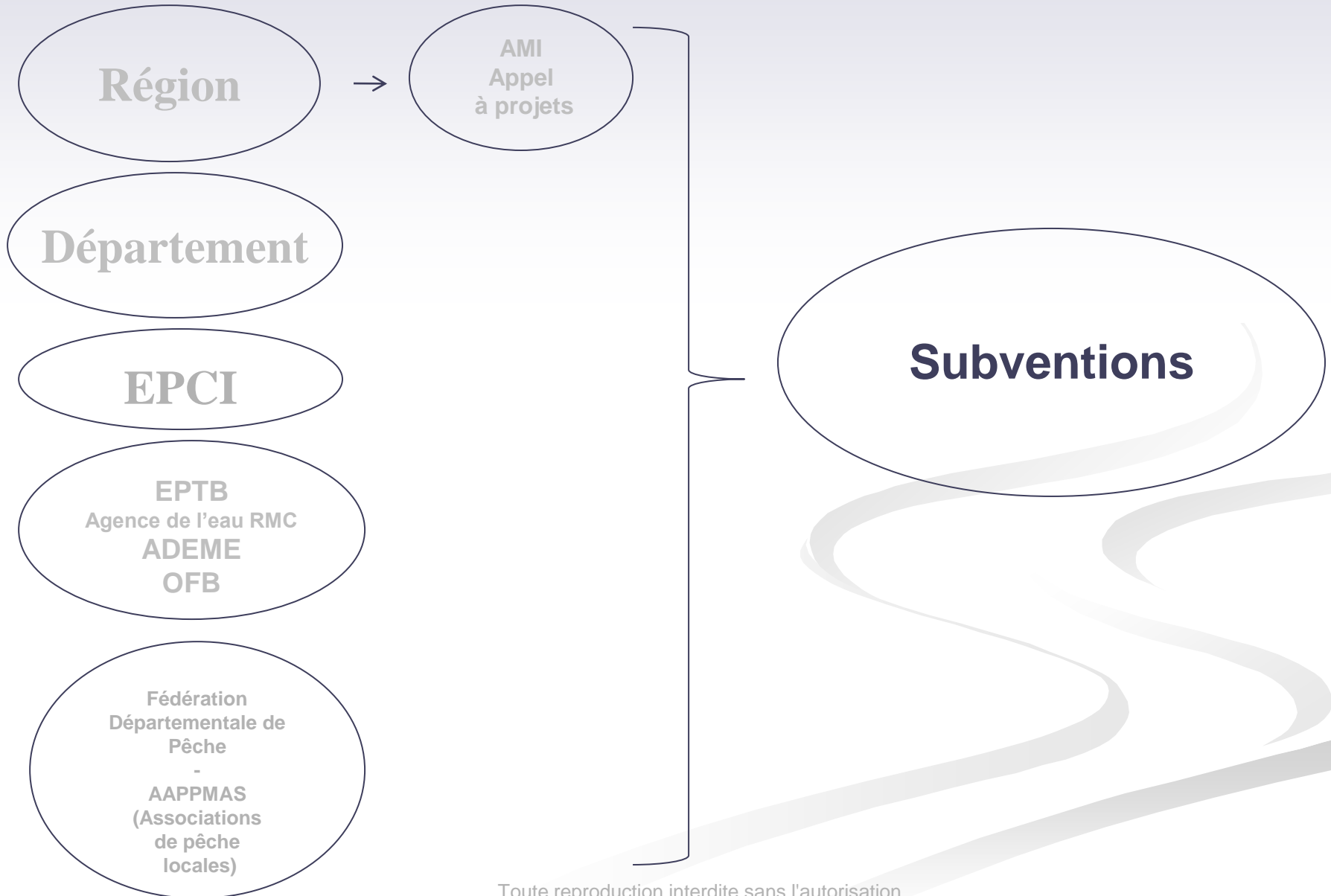
Moyens humains

- **Trois personnes**
- Présence de deux personnes (1 garde pêche + 1 auto-entrepreneur) pour :
 - le ramassage des déchets
 - le tri
 - le transport au centre de collecte.
- la rencontre avec les propriétaires, l'organisation et la communication.
- Présence d'un animateur diplômé (BPJEPS) assurant les journées de sensibilisation et animations.
- **Objectifs** :
- Mise en place d'actions similaires sur les autres bassins versants du département

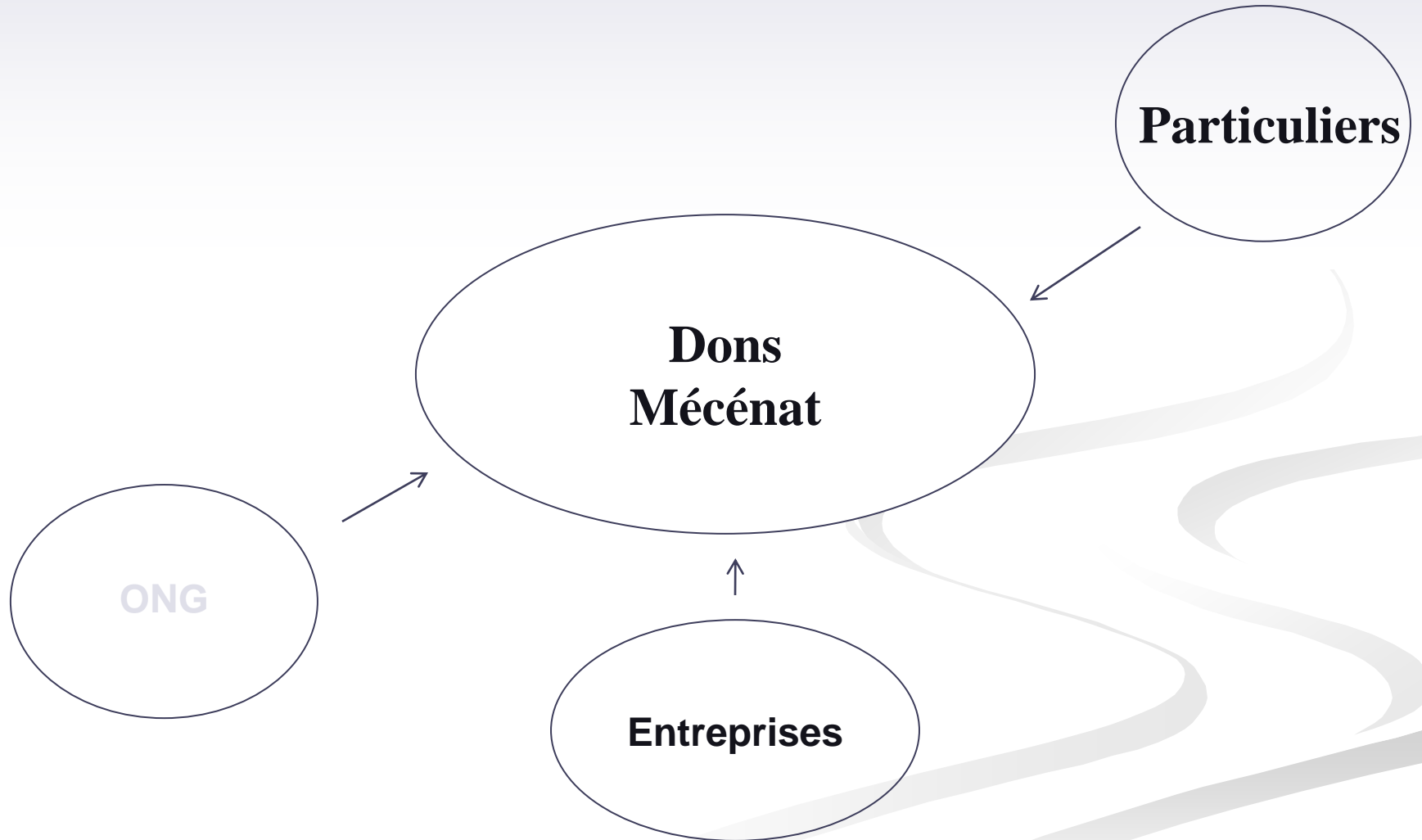
Moyens financiers



Financements publics



Financements (privés)



Mise en place du produit

- Publics (propriétaires privés et publics)
 - Conventions / Autorisations
- Rayon d'action
- Déroulement
- Rapport d'activité

Propriétaires publics et privés

■ **Domaine public :**

- Absence d'autorisation pour l'accès aux berges
- Propriétés des organismes publics ou d'état

■ **Domaine privé :**

- Absence d'autorisation
- Actions non soumises à Directive d'Intérêt Général (DIG), car considérées comme ponctuelles

Rayon d'action

- Haut Bassin versant de l'Hérault – Haut Bassin versant de la Dourbie
 - Cours d'eau principaux et affluents
 - Domaine public et privé
- Totalité du linéaire selon conditions d'accessibilité aux berges et/ou conditions météorologiques
 - Hot spots (zone de concentration des déchets)

Rayon d'action

Haut Bassin versant de l'Hérault

Les cours d'eau principaux

L'Arre : 23.7 kms

Le Coudoulous : 12.6 kms

L'Arboux : 9 kms

L'Hérault : 58 kms

Le Clarou : 5.4 kms

Le Reynus : 6.4 kms

La Vis : 38 kms

Le Rieutord : 19 kms

Le Soul : 8 kms

La Buèges : 12,2 kms

L'Avèze : 3 kms

**1/3 du bassin versant du
fleuve Hérault soit 800 km²**

**Total du linéaire :
190 kms hors sous
affluents**

Rayon d'action

Les hot spots ...

L'Arre :

- 1 – Les Arènes – Pont de la Croix rive gauche et droite linéaire 3kms
- 2 - Déchetterie – Petit Cavailiac rive droite linéaire 2kms
- 3 – Miassole – Le Rey rive gauche et droite linéaire 1km

Le Coudoulous :

Pont d'Andon – Chaussée d'Intermarché rive gauche et droite linéaire 1,5km

Le Soul :

Aire de pique-nique le Rieumage – Pont de Bréau rive droite et gauche linéaire 1,5km

Le Coularou :

Pisciculture Camplo – confluence avec l'Arre rive droite et gauche linéaire 800m

Rayon d'action

Les hot spots ...

La Vis :

Pont submersible – Navacelles : 800 m

Lieu-dit Le Villaret – Alzon : 500 m

Cascade St Laurent le Minier : 300 m

Le Rieutord :

Traversée de Sumène : 500 m

La Buèges :

Traversée de St Jean de Buèges : 500 m

L'Avèze :

Traversée de Brissac : 500 m

Rayon d'action

Les hot spots ...

L'Arboux : 9 kms

L'Hérault :

↑ Valleraugue
↕
↓ Brissac : 35 kms

Le Clarou : 5.4 kms

Le Reynus : 6.4 kms



**Totalité du
linéaire
suite crues
2020**

Rayon d'action

Haut Bassin versant de la Dourbie

Les cours d'eau principaux

La Dourbie : 22 kms

Le Durzon : 7.1 kms

Le Lingas : 6.5 kms

Le Trèvezel : 29.6 kms

La Garène : 17.4 kms

Le Crouzoulous : 8.9 kms

Le Roubieu : 6.5 kms

Ruisseau de Pueylong : 7.7 kms

**Total du linéaire :
100 kms hors sous
affluents**

Rayon d'action

Les hot spots ...

La Dourbie :

Traversée de Dourbies : 500 m

Le Trèvezel :

Traversée de Trèves : 500 m

La Garène :

Traversée de Lanuéjols : 500 m

Lac du Bonheur :

Abords du lac : 500 m

L'arre



Déchetterie – Molières Cavailac

Toute reproduction interdite sans l'autorisation
de l'auteur: ©2021 AAPPMA de l'arre

L'arre



Les Arènes

Le Coudoulous



Chaussée d'Intermarché Avèze – Pont d'Andon

Toute reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur: ©2021 AAPPMA de l'arre

Fleuve Hérault

Toute reproduction interdite sans l'autorisation
de l'auteur: ©2021 AAPPMA de l'arre



St Julien de la Nef



Ganges



Le Mazel

La Dourbie



Le Trèvezel



La mer n'est pas une poubelle

80% des déchets marins sont issus de nos cours d'eau



Toute reproduction interdite sans l'autorisation
de l'auteur: ©2021 AAPPMA de l'arre

Déroulement

(Mise en place)

- Détermination du linéaire de collecte avec le « client ».
- Rencontre et/ou diffusion au préalable auprès des propriétaires pour information de l'action et autorisation d'accès si nécessaire pour le véhicule de collecte.
 - Signature si nécessaire des baux de pêche
- L' aide et l'appui d'hommes de terrain tels que les maires, les gardes-pêche, les syndicats de rivière et les membres d'AAPPMAS sont ici essentiels. D'une part par leur connaissance de nombreux propriétaires riverains sur le territoire ainsi que les zones prioritaires à traiter (hot spots).

Leur présence sur le terrain leur permet aussi de connaître les accès aux berges souvent compliqués dans nos cours d'eau cévenols.



Déroulement

(Action)

- Arrivée sur zone prédéfinie avec véhicule
 - Equipement du personnel
 - Accès aux berges avec matériels, containers et sacs
- Ramassage et séparation des différents déchets dans un contenant adapté (étanche, biodégradable)
- Stockage en un ou plusieurs points pour ramassage avec véhicule de collecte.
 - Pose de repères (amont/aval) pour suivi (n+1) ou points GPS
 - Transport vers centre de collecte
- Pesage journalier ou hebdomadaire (poids/volume) au centre de collecte en fonction du type de déchet.
- Remise d'un ticket de pesée par le centre de collecte avec identité et numéro du véhicule si nécessaire
 - Consignation dans un carnet de pesée pour suivis et bilans

Rapport annuel d'activité

- Présentation des résultats (diagramme) : tonnage et volume des déchets récoltés selon leur nature. Part des déchets recyclables et non recyclables
 - Etat sur l'atteinte des objectifs
 - Explications sur les écarts entre prévisions et réalisations
- Difficultés rencontrées (riverains, accessibilité aux berges et cours d'eau, animaux, niveaux d'eau ...)
 - Actions correctives
- Impact sur la biodiversité : récolte et analyse des bio-indicateurs aquatiques.
 - Enquête sur l'attractivité touristique auprès des commerçants locaux
 - Enquête auprès des pêcheurs sur l'impact halieutique
- Définition des actions futures à mener : hot spots, recyclage, pose de filets de rétention, siphons, barrages flottants ...
- Elaboration d'un plan de sensibilisation aux déchets auprès des différents acteurs du territoire (riverains, scolaires, agriculteurs, commerçants, communes, EPCI ...)



Filet de rétention



Barrage flottant



Siphon

Les déchets

(55 journées)

- Nature et tonnage par habitant
 - Les déchets collectés
- Durée de biodégradabilité
 - Impacts

DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUES (DAE)

4,9t

PRODUCTION DE DÉCHETS
ANNUELLE PAR HABITANT



En baisse
de 6,5 %
en 10 ans

Soit:

580 kg de déchets ménagers (-2 % en 10 ans)

900 kg de déchets d'entreprises (-15 % en 10 ans)

3 400 kg de déchets de construction (+2 % en 10 ans)

Les déchets collectés

(Récolte estimée/an = +/- 35 tonnes)

- **Plastiques et dérivés (PEBD, PEHD)**
 - Composants électriques
 - Textiles, fils et ficelles
 - Verre
- Métaux (Fer, aluminium, acier ...)
- Bois traités et dérivés ...
- Papiers, cartons ...
- Encombrants

Durée de Biodégradabilité des déchets en mer

2 à 4 semaines

papier toilette

6 semaines

journaux

boîtes carton

1 à 5 mois

trognon de pomme

brique de lait

3 à 14 mois

corde de coton

photos

allumettes

1 à 3 ans

bois mixte

mégot

couches bio-dégradables

13 ans

bois peint

50 ans



boîtes de conserves

80 ans

polystyrène

200 ans



canettes, aluminium

piles, mercure

400 à 450 ans

couches jetables
compresses

plastiques

600 ans

fil de pêche
et filets nylon

Indéterminé



Le plastique : fléau environnemental

- Le plastique par sa dégradation en micro-plastiques contribue à la pollution des sols, de l'eau et de l'air.
- Il se retrouve ainsi dans tous les réseaux trophiques y compris celui de l'homme et crée alors des perturbations notables sur les milieux.
- **On estime à 4.300 kg, la quantité de plastique indus ingérée par personne chaque année. (Source CNRS)**



Impacts sur l'homme



- Impacts sur le système immunitaire et respiratoire.
- Perturbations endocriniennes, baisse de la fertilité, hausse des risques de cancers...
- Les micro plastiques pénètrent le corps humain par voie d'exposition directe, soit par ingestion ou inhalation, et peuvent causer des troubles de santé divers ; inflammations, génotoxicité, stress oxydatif, apoptose et nécrose.



Impacts sur l'environnement



- La contamination du sol, de l'eau, de l'air par les déchets contribue au changement climatique.
-
- La décomposition des déchets libère du méthane un puissant gaz à effet de serre et des éléments toxiques tels que des métaux lourds qui vont contaminer nos sols et nos cours d'eau.
- Ils affectent, modifient ou font disparaître directement de nombreux écosystèmes et de nombreuses espèces.



Impacts sur la biodiversité



- Les activités humaines sont le principal facteur de l'érosion actuelle de la biodiversité.
 - En cause : la surexploitation des ressources (biosphère, sols, ressources minières ...), les pollutions, le réchauffement climatique ...
- L'indice Planète Vivante 2020 mondial indique une chute moyenne de 68 % des populations suivies de mammifères, oiseaux, amphibiens, reptiles et poissons entre 1970 et 2020.

Les animations

(11 journées)

Module 1 : La chaîne alimentaire et les écosystèmes aquatiques

Module 2 : Les perturbations sur les milieux aquatiques et les espèces envahissantes

Module 3 : Cycles de l'eau naturel et domestique

Module 4 : Récolte et identification des macro invertébrés aquatiques (Bio-indicateurs)

Module 5 : Identification des poissons de la rivière

Module 6 : Anatomie et habitat du poisson

Module 7 : Initiation pêche à la ligne

Module 8 : Les déchets

Module 1 : La chaîne alimentaire et les écosystèmes aquatiques (2h)

Vous avez dit écosystème?

Un écosystème est un ensemble d'êtres vivants (la biocène) et de leur milieu physique (le biotope) qui interagissent entre eux et avec leur environnement.

Le biotope = milieu naturel (eau, air, sol, rochers, lumière, température, humidité, humidité, ...)

Il dépend des conditions de vie (température, lumière, nature du sol, température, humidité, humidité, ...)

On distingue deux grands types de milieux de vie :

- Le milieu terrestre
- Le milieu aquatique

Le biotope = milieu naturel (eau, air, sol, rochers, lumière, température, humidité, humidité, ...)

Il dépend des conditions de vie (température, lumière, nature du sol, température, humidité, humidité, ...)

On distingue deux grands types de milieux de vie :

- Le milieu terrestre
- Le milieu aquatique

Les zones humides

Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau, qui remplissent diverses fonctions leur confèrent des valeurs :

- Écologique
- Économique
- Sociales et culturelles

Le Peuplier noir, un atout

Une espèce française patrimoniale

Il possède l'avantage de s'enraciner profondément et ainsi de maintenir les berges en place

A ne pas confondre avec les autres espèces de Peupliers en Belgique

Les écosystèmes aquatiques

- Rivières
- Lacs
- Étang, Marais
- Eau souterraine
- Zone humide
- Océan
- Estuaire
- Mer
- Méditerranée

Réseau trophique rivière

Réseau trophique marin

Le fonctionnement

• L'écosystème fonctionne comme un système où les énergies lumineuses (à partir du soleil) sont converties en énergie chimique par les producteurs (végétaux) et les consommateurs (animaux).

• L'écosystème est un système naturel.

• Avant tout, les écosystèmes sont des lieux de vie, des lieux où les organismes interagissent entre eux et avec leur milieu physique.

• L'écosystème est un système naturel.

• Avant tout, les écosystèmes sont des lieux de vie, des lieux où les organismes interagissent entre eux et avec leur milieu physique.

Leur importance

• L'écosystème est un ensemble d'êtres vivants interagissant dans un milieu physique et biologique.

• L'écosystème est un système naturel.

• Avant tout, les écosystèmes sont des lieux de vie, des lieux où les organismes interagissent entre eux et avec leur milieu physique.

Le Phytoplancton

Micro-organismes d'un organisme, c'est le mot le plus utilisé pour désigner les organismes aquatiques.

Le zooplancton

Micro-organismes d'un organisme, c'est le mot le plus utilisé pour désigner les organismes aquatiques.

Les Indétrables ou espèces invasives

Les espèces invasives provoquent un déséquilibre dans l'écosystème qu'elles colonisent.

Elles sont souvent plus résilientes et plus agressives que les espèces autochtones, et peuvent ainsi perturber l'équilibre et faire régresser la biodiversité de l'écosystème.

Les Indétrables sont des espèces exotiques qui ont été introduites dans un écosystème par l'homme.

Elles sont souvent plus résilientes et plus agressives que les espèces autochtones, et peuvent ainsi perturber l'équilibre et faire régresser la biodiversité de l'écosystème.

Module 2 : Les perturbations des milieux aquatiques et les espèces envahissantes (2h)



Seuil



Jussie



**Ecrevisse
américaine**

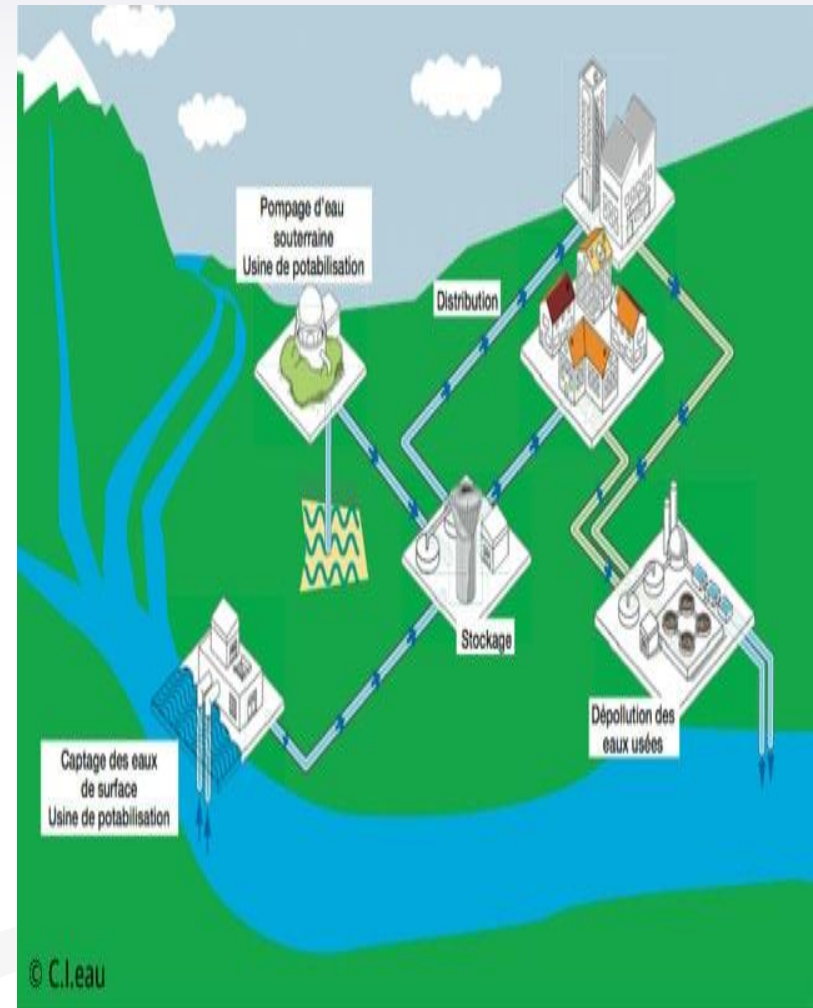
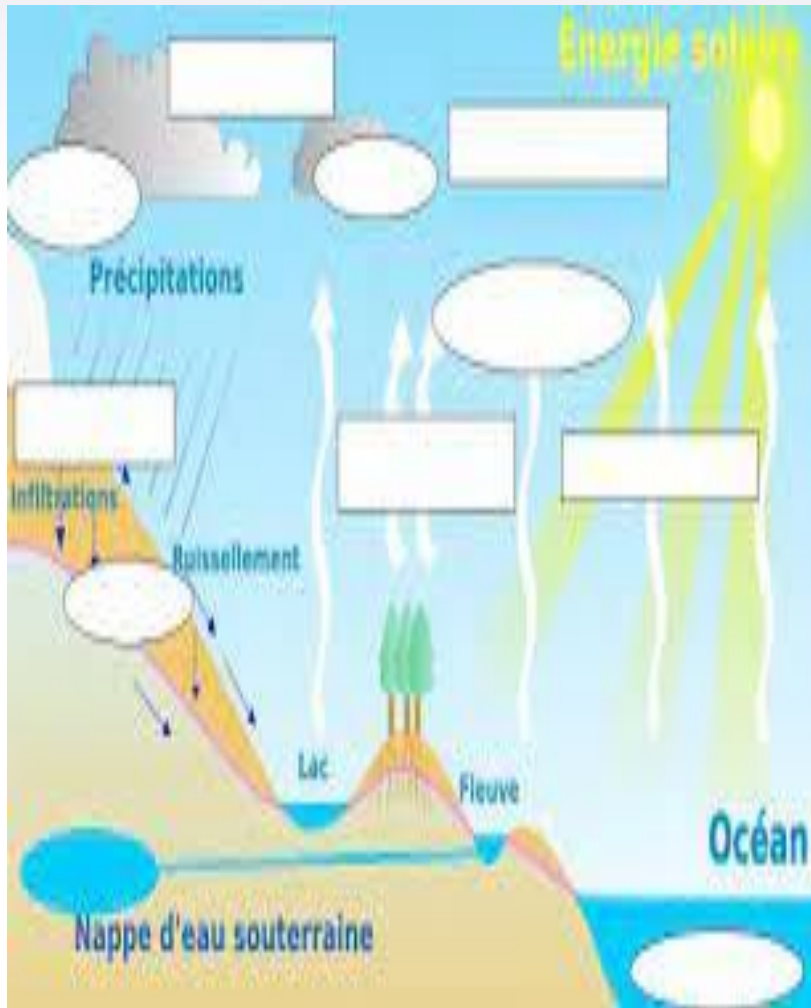


Pollution



**Perche
soleil**

Module 3 : Cycles de l'eau naturel et domestique (2h)



Module 4 : Récolte et identification des macro invertébrés aquatiques (3h)

(Bio-indicateurs)

Jeux sur les petites bêtes

Observez bien l'animal du flacon!

J'ai:
 Pas de pattes → 1
 6 pattes → 2
 + de 6 pattes → 3

Panneau 1
 J'ai:
 Pas de coquille → 4
 Une coquille → 5

Panneau 2
 3 pattes ou 4 pattes de
 1 à 3 → 6
 4 pattes à 6 pattes de
 4 à 5 → 7 ou 8
 7 à 10 pattes de
 9 à 10 → 9

Panneau 3
 Je suis:
 L'Insecte

Panneau 4
 Je suis:
 La Diptéroptère ou sa larve des ruisseaux

Panneau 5
 Je suis:
 L'Éponge

Panneau 6
 Je suis:
 L'Éphémère

Panneau 7
 Je suis:
 La négo ou scorpion d'eau

Panneau 9
 Je suis:
 La Libellule

Panneau 10
 Je suis:
 L'Amphipode

Panneau 11
 Je suis:
 La Libellule

Panneau 12
 Je suis:
 La Diptéroptère

Panneau 8
 Je suis:
 La Phéophtère

Les macroinsectes aquatiques (et les autres)


Correction

N° du tube	Panneau	Espèce correspondante
1	1	Amphipode
2	2	Amphipode
3	3	Amphipode
4	4	Amphipode
5	5	Amphipode
6	6	Amphipode
7	7	Amphipode
8	8	Amphipode
9	9	Amphipode
10	10	Amphipode
11	11	Amphipode
12	12	Amphipode
13	13	Amphipode
14	14	Amphipode
15	15	Amphipode
16	16	Amphipode
17	17	Amphipode
18	18	Amphipode
19	19	Amphipode
20	20	Amphipode
21	21	Amphipode
22	22	Amphipode
23	23	Amphipode
24	24	Amphipode
25	25	Amphipode
26	26	Amphipode
27	27	Amphipode
28	28	Amphipode
29	29	Amphipode
30	30	Amphipode
31	31	Amphipode
32	32	Amphipode
33	33	Amphipode
34	34	Amphipode
35	35	Amphipode
36	36	Amphipode
37	37	Amphipode
38	38	Amphipode
39	39	Amphipode
40	40	Amphipode
41	41	Amphipode
42	42	Amphipode
43	43	Amphipode
44	44	Amphipode
45	45	Amphipode
46	46	Amphipode
47	47	Amphipode
48	48	Amphipode
49	49	Amphipode
50	50	Amphipode

Module 6 : anatomie du poisson (2h)

LES POISSONS
 Sommaire de la classification des poissons
 (Taxonomie)

Répartition des espèces de poissons en fonction de l'habitat

Zone à truites		Température de l'eau: 4°C
Zone à ombres		Température de l'eau: 10°C
Zone à barbus		Température de l'eau: 16°C
Zone à brèmes		Température de l'eau: 19°C

Zone à truites
 Morphologie du corps d'eau
 Cours d'eau à forte pente
 Cours d'eau à zone basse rocheuse

Zone à ombres
 Morphologie du corps d'eau
 Cours d'eau de pied de montagne
 Le courant s'adoucit
 Les zones sont profondes, peu de galets

Zone à barbus
 Morphologie du corps d'eau
 Cours d'eau à pente encore plus faible
 Les poissons commencent à se reproduire
 Les zones sont profondes et basses, peu de galets


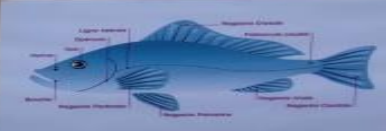
Zone à brèmes
 Morphologie du corps d'eau
 Cours d'eau très de plaine
 L'eau se réchauffe vite
 Les zones sont essentiellement au maximum inondées de vase

Poissons vivant dans cet habitat

Poissons vivant dans cet habitat

Poissons vivant dans cet habitat

Anatomie et morphologie d'un poisson

Rôles des différents organes

<ul style="list-style-type: none"> • Cerveau → les activités complexes • Paire de yeux → voir • Paire de nageoires dorsales → équilibre • Branchies → respirer • Bulbe olfactif → sentir • Ventricle → contracter • Ventricule → contracter • Ventricule → contracter • Ventricule → contracter • Ventricule → contracter • Ventricule → contracter 	<ul style="list-style-type: none"> • Nageoires antérieures → équilibre • Nageoires latérales → équilibre • Nageoires pectorales → équilibre • Nageoires pelviennes → équilibre • Nageoires anales → équilibre • Nageoires caudales → équilibre • Nageoires dorsales → équilibre • Nageoires ventrales → équilibre • Nageoires pédonculaires → équilibre • Nageoires pédonculaires → équilibre • Nageoires pédonculaires → équilibre
--	--

Étiquettes anatomiques :

- Nageoire Pectorale
- Nageoire Dorsale
- Nageoire Pelvienne
- Opércule
- Arrière
- Nageoire Caudale
- Ligne latérale
- Nageoire Anale
- Nageoire Ventrals



Module 7 : Initiation pêche à la ligne (3h)

- Rôle des différents composants d'une canne à pêche
 - Fabrication d'une amorce
 - Découverte de la gestuelle
- Identification des poissons pêchés
 - Rôle des nageoires
- (12 enfants maximum par animateur)



Budget prévisionnel annuel AAPPMA

Fonctionnement

Prestataires

**Subventions
Mécénat
Dons
Aides**

Charge de fonctionnement AAPPMA

Nature	Montant
Matériel	0 €
Véhicule (VL+ remorque)	0 €
Consommables	0 €
Bureautique Papèterie	100 €
Administratif / Comptabilité	100 €
Total	200 €

★ Le matériel, les consommables, le véhicule et la remorque sont à la charge du prestataire

Charge de personnel AAPPMA

Prestations	24800 €
--------------------	----------------

Subventions

Organismes

Communauté des communes du Pays Viganais

Communauté des communes Cévennes Gangeoises et Suménoises

Communauté des communes Causses Aigoual Cévennes

Fédération de Pêche du Gard

AAPPMAS (Le Vigan, Sumène, Valleraugue, Dourbie, Ganges)

Fédération de Pêche de l'Hérault

Mécénat



**Dons d'une entreprise à une association reconnue d'utilité publique :
Défiscalisation à hauteur de 60% de la valeur du don pour l'entreprise
qui effectue la démarche (reçu fiscal en ligne)**

Appel à dons en ligne

**Plateforme de collecte en ligne Hello Asso :
« aappmadelarre »**

Site : <https://aappmadelarre.e-monsite.com>

Mail : aappmadelarre@gmail.com

(Rubrique : « Nettoyage Rivières Cévennes »)

-

Page Internet : « teamnrc.com »

Mail : contact@teamnrc.com

Dons



Dons de particuliers en faveur d'une association
Défiscalisation de 66 à 75% de la valeur du don (reçu fiscal en ligne)

■ Appel à dons en ligne

**Plateforme de collecte en ligne Hello Asso :
« aappmadelarre »**

Site : <https://aappmadelarre.e-monsite.com>

Mail : aappmadelarre@gmail.com

(Rubrique : « Nettoyage Rivières Cévennes »)

-

Page Internet : « teamnrc.com »

Mail : contact@teamnrc.com

Aides

Syndicat de rivière Haut Bassin versant de l'Hérault

Mise à disposition gratuite de containers et sacs biodégradables

SICMA informatique Le Vigan

Page Internet « teamnrc.com » offerte

Budget prévisionnel annuel AAPPMA

Statut (Prestataire)	Charge de personnel (prestations)	Charge de fonctionnement	Subventions	Dons Mécénat	Solde
Mi-temps	- 24800	- 200	+16000	+ 9000	0 €

Plan de financement prévisionnel

Organismes	Taux de participation	Montant
Communauté des communes Pays Viganais	12,5 %	2000
Communauté des communes Cévennes Gangeoises et Suménoises	12,5 %	2000
Communauté des communes Causses Aigoual Cévennes	12,5 %	2000
Fédération de Pêche du Gard	25 %	4000
AAPPMA Le Vigan	6,25 %	1000
AAPPMA Sumène	6,25 %	1000
AAPPMA Valleraugue	6,25 %	1000
AAPPMA Dourbie	6,25 %	1000
AAPPMA Ganges	6,25 %	1000
Fédération de Pêche de l'Hérault	6,25 %	1000
-	100%	16000

Planning d'intervention prévisionnel

Journées d'action

Territoire	Nettoyage	Tri/Transport	Animations	Dates
Communauté des communes Pays Viganais	8	2	2	Septembre à Juin
Communauté des communes Cévennes Gangeoises et Suménoises	8	2	2	Septembre à Juin
Communauté des communes Causses Aigoual Cévennes	8	2	2	Septembre à Juin
AAPPMA Dourbie	4	1	1	Septembre
AAPPMA Le Vigan	4	1	1	Octobre
AAPPMA Valleraugue	4	1	1	Novembre
AAPPMA Sumène	4	1	1	Décembre
AAPPMA Ganges	4	1	1	Janvier
Total	44	11	11	66

Synthèse

(Page 1)

- A ce jour de nombreux acteurs sont déjà impliqués dans ce projet :

- **1 – L'AAPPMA de l'Arre : maître d'œuvre**

- Reconnue association agréée d'utilité publique elle assurera :
 - - La gestion comptable (devis/factures)
 - - Le paiement des prestataires
 - - Les dossiers de demandes de subventions
 - - La collecte des subventions
- - La collecte en ligne des dons d'entreprises et de particuliers par la Plateforme HelloAsso
 - - La collecte des dons en main propre
- - L'information sur son site par la rubrique « Nettoyage Rivières Cévennes »
 - - La communication par la Page internet « teamnrc.com »
 - - La recherche de nouveaux partenaires
 - - Le suivi et bilans des actions
- *** Coûts supportés par l'AAPPMA de l'Arre pour ce projet :**
 - **200 € (frais de gestion et bureautique)**
 - **1000 € de subventions pour le lancement**

Synthèse

(Page 2)

- **2 – Le syndicat de rivière du Haut Bassin de l’Hérault :**
 - Mise à disposition de containers et sacs biodégradables

- **3 – L’entreprise SICMA Informatique :**
 - Création de la Page Internet « teamnrc.com »

Synthèse

(Page 3)

- De l'aide et de l'appui de la part d'autres acteurs va bien sûr dépendre la réalisation de ce projet notamment par :
 - **1 – Les AAPPMAS du secteur (Sumène, Valleraugue, Dourbie, Ganges) :**
 - Détermination des zones de hot spots, connaissance des accès aux berges et des propriétaires
 - Il a été sollicité une subvention de 1000 euros par AAPPMA.
 - **2 - La Fédération de Pêche du Gard :**
 - Il a été sollicité une subvention de 4000 euros équivalente au montant demandé aux 4 AAPPMAS du Gard.
 - **3 - La Fédération de Pêche de l'Hérault :**
 - Il a été sollicité une subvention de 1000 euros équivalente au montant demandé à l'AAPPMA du secteur 34 (Ganges).
 - **4 - Les EPCI (Pays Viganais, Causses Aigoual Cévennes, Cévennes Gangeoises et Suménoises) :**
 - Les 3 communautés de communes ont fait l'objet d'une demande de subventions par l'AAPPMA de l'Arre. à hauteur de 2000 euros chacune.
 - **5 - L'Association Nature Verte Viganaise :**
 - Conseils techniques et communication sur les actions
- **A ce jour seules les deux AAPPMAS de Dourbie et de l'arre soutiennent le projet :**
 - **Montant total : 2000 euros**

Budget AAPPMA au 31/03/2024

Statut (Prestataire)	Charge de personnel (prestations)	Charge de fonctionnement	Subventions	Dons	Solde
Mi-temps	- 24800	- 200	+2000	0	- 23000 €

Conclusion

Ce dossier résulte de trois années durant lesquelles l'AAPPMA de l'Arre et ses membres se sont impliqués dans la recherche de structures pouvant porter et/ou financer un tel projet : rencontre avec l'OFB, les EPTB, conférences et appels à projet auprès de la Région, du département, de l'ADEME, de l'Agence de l'eau RMC ...

A ce jour aucun avis favorable n'a pu être apporté par ses organismes.

Aujourd'hui seulement quelques bénévoles d'associations de protection de l'environnement effectuent quelques journées par an de ramassage de déchets ce qui n'est bien évidemment pas suffisant compte tenu de l'étendue du linéaire à traiter et des déchets accumulés durant plus d'un siècle.

Actuellement seules les deux associations de pêche (AAPPMA) de Dourbie et de l'arre soutiennent le projet avec une subvention de 1000 euros chacune.

Nous espérons toujours l'aide des collectivités territoriales, des organismes d'état, des fédérations de pêche sur des sujets si importants ...

Nous comptons aussi sur la générosité des entreprises et des particuliers via la Plateforme de dons en ligne Hello Asso pour pouvoir développer voire réaliser ce projet.

La lutte contre la pollution des cours d'eau est l'affaire de tous.

Nous nous devons de mettre en place des actions afin de réduire ses impacts sur notre environnement.

L'AAPPMA de l'Arre s'engage bien sûr à faire publicité de ses partenaires en retour.

Elle s'investira de plus dans la recherche de nouveaux partenaires afin de pérenniser le projet et l'étendre aux autres bassins versants du département.



la terre est entre nos mains

Partenaires

Communauté des communes du Pays Viganais

Communauté des communes Cévennes Gangeoises et Suménoises

Communauté des communes Causses Aigoual Cévennes

Fédération de Pêche du Gard

Fédération de Pêche de l'Hérault

- Syndicat de rivière du Haut Bassin versant de l'Hérault
- Aappmas (Le Vigan, Sumène, Valleraugue, Dourbie, Ganges)
- Entreprise individuelle Jérôme DARDALHON (Animateur et Garde-pêche)
 - Entreprise individuelle MAURIN William
 - Entreprise individuelle PAULET Eric (Animateur)
 - Sicma informatique Le Vigan
 - Union des Professionnels du Pays Viganais
 - Association Nature verte viganaise

Contacts

Organismes	Téléphone	Mail
Communauté des communes Pays Viganais	0499542700	infos@cc-paysviganais.fr
Communauté des communes Cévennes Gangeoises et Suménoises	0467737860	contact@cdcgangessumene.fr
Communauté des communes Causses Aigoual Cévennes	0467827379	c.c@cac-ts.fr
Syndicat de rivière Haut Bassin versant de l'Hérault	0665516810	r.volkmann@cc-paysviganais.fr
Fédération de Pêche du Gard	0466029161	fedegardpeche@gmail.com
AAPPMA Le Vigan	0467812187	patrick.courant30@gmail.com
AAPPMA Sumène	0689697645	peche.sumene@gmail.com
AAPPMA Valleraugue	0678864651	hautevalleedelherault@gmail.com
AAPPMA Dourbie	0662511647	gasquet.daniel@neuf.fr
AAPMMA Ganges	0782520574	gibelin.olivier@free.fr
Fédération de Pêche de l'Hérault	0467969855	pecheherault@orange.fr

Tarifs Nettoyage

(à l'attention des organismes intéressés par ces actions en prestations)

Détermination du linéaire de collecte avec le client (hot spots)

Moyens humains : 2 personnes – Durée minimale d'intervention : 3 heures

Rayon d'action	Tarif horaire */personne	
	½ journée (3h)	Journée (6h)
$R \leq 25$ kms	40€/h	35 €/h
25 kms $< R \leq 50$ kms	45 €/h	40 €/h
$R > 50$ kms	50 €/h	45 €/h

- * Inclus tri et transport au centre de collecte

Facturation

Facture pro-format

Délai de règlement : mensuel

Paiement par chèque ou virement

Nos tarifs

Modules 1, 2, 3, 5, 6 et 8
durée d'un module : 2h

tarif à l'unité **140€**

Module 4 (invertébrés)
durée du module : 3h

190€

Module 7 (Pêche)
durée d'un module : 3h

250€ *

•Carte de pêche comprise pour les moins de 12 ans.
Pour les plus de 12 ans, le droit de pêche est de 25€
par enfant. Prix du module ramené à 230€ pour les
groupes de plus de 12 ans ou sur le domaine privé.

Offre journée découverte

Un module 2h au choix
+
module pêche

320€



L'AAPPMA de l'arre vous accueille toute l'année afin de sensibiliser les plus jeunes à l'écologie des milieux aquatiques, à la découverte de la faune et de la flore des cours d'eau du département et à l'apprentissage de la pêche.

Nos animateurs diplômés, sauront, par leur expérience, transmettre leur passion et les valeurs portées par l'association : le respect de l'environnement et la protection des milieux sont au cœur des préoccupations de l'AAPPMA de l'arre.

Quizz Poisson :

Connais-tu la bouvière ?

La bouvière est un petit poisson d'eau douce qui ne peut survivre sans un hôte : la moule. Cette dernière protège ses œufs jusqu'à leur éclosion. A l'image de cette alliance, la préservation de la biodiversité de nos cours d'eau est donc vitale !

- Ne pas jeter sur la voie publique -

AAPPMA de l'arre

Pêche

Ecologie

Poissons



Contactez-nous

E-mail : jerome.dardalhon@gmail.com

E-mail : ericpaulet4@gmail.com

06.18.75.50.15

06.07.52.07.92